

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉCISION ET ORDONNANCE – EB-2023-0127 HYDRO ONE NETWORKS INC. Le 19 septembre 2023

La CEO rend sa décision sur les besoins en revenu de transport d'Hydro One en 2024

DÉCISION

Le mardi 19 septembre 2023, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a rendu sa <u>décision et son</u> <u>ordonnance</u> concernant une demande d'Hydro One Networks Inc. (Hydro One) visant à faire approuver ses besoins annuels en revenus de transport pour 2024. Ces besoins en revenus approuvés seront inclus dans le calcul des tarifs de transport uniformes de 2024 qui s'appliqueront aux consommateurs partout en Ontario à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'impact total estimé sur la facture d'un consommateur résidentiel typique de la catégorie tarifaire résidentielle à densité moyenne d'Hydro One (Hydro One R1) avec une consommation mensuelle de 750 kWh, sera une augmentation d'environ 1 \$ par mois, soit une augmentation d'environ 0,7 %, à compter du 1^{er} janvier 2024.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Dans sa décision de 2022 concernant l'importante demande de tarifs de transport et de distribution d'Hydro One (EB-2021-0110), la CEO a approuvé une méthode d'établissement de tarifs incitatifs personnalisés pour fixer les besoins en revenus de transport d'Hydro One pour les années 2024 à 2027. Selon cette méthode, chaque année, les besoins en revenus de transport d'Hydro One sont ajustés à l'aide d'une formule qui tient compte de l'inflation, des coûts d'investissement et de l'évaluation par la CEO de l'efficacité des services publics.

En utilisant cette formule, Hydro One a proposé que ses besoins en revenus pour les tarifs de transport en 2024 augmentent de 155,3 millions de dollars pour atteindre 2 024,3 millions de dollars (8,3 %). La CEO a estimé que cette exigence de revenus était conforme à la méthode d'établissement de tarifs incitatifs personnalisés approuvée en 2022 et que les impacts correspondants sur les factures étaient raisonnables.

La CEO détermine les besoins en revenus de chacun des transporteurs d'électricité autorisés et soumis à des tarifs réglementés de la province, qui sont ensuite utilisés pour fixer les tarifs de transport uniformes qui s'appliquent à toutes les factures des consommateurs partout en Ontario. En 2023, Hydro One étant le plus grand transporteur de la province, ses besoins en matière de revenus de transport représentaient 91,1 % des besoins de revenus de tous les transporteurs.

À propos de la CEO

La CEO est l'organisme de réglementation indépendant des secteurs de l'électricité et du gaz naturel de l'Ontario. Elle protège les intérêts des consommateurs et soutient l'avancement collectif de la population de l'Ontario. Son objectif est d'offrir une valeur publique par le biais d'une réglementation prudente et d'un processus décisionnel indépendant qui contribue au développement économique, social et environnemental de l'Ontario.

Nous joindre

Renseignements pour les médias Renseignements pour les consommateurs Téléphone : 416 544-5171 416 314-2455/1 877 632-2727

Courriel : oebmedia@oeb.ca



This document is also available in English.

Le présent document d'information a été préparé par le personnel de la CEO pour informer les consommateurs d'énergie de l'Ontario des décisions de la CEO et ne doit pas être utilisé dans le cadre de procédures juridiques ou réglementaires. Il ne fait pas partie des motifs de la décision de la CEO; ceux-ci se trouvent dans la décision et l'ordonnance publiées aujourd'hui, qui sont les documents officiels de la CEO.